

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2017

1 - PUP : avancement du dossier et consultation des entreprises

Dans le cadre de la poursuite de notre Projet Urbain Partenarial et suite aux différentes réunions tenues en mairie avec l'ensemble des riverains propriétaires et des concessionnaires : EDF, AEP, Communauté d'agglomération pour l'assainissement. La commune a donc lancé, le mardi 5 septembre, la procédure d'appel d'offres pour les travaux de la Maréchallerie.

Il s'agit de travaux de viabilisation et élargissement du chemin rural N° 2 ainsi que le bouclage du chemin sur la voie communale N° 227 à la Maréchallerie. La maîtrise d'œuvre complète a été confiée au cabinet SEGUR.

L'avis de publicité a été publié dans le journal Ouest France.

Le coût de l'opération est défini en un lot unique d'un montant HT de 104 936.42€, TVA de 20 987.28€ et donc un montant TTC de 125 923.70€

Toutes les conventions ont été signées entre la commune et les particuliers et font l'objet d'une prise en charge par le notaire.

Mme FREMOND a donné son accord verbal quant à l'emplacement du futur réservoir incendie (120m³), à l'entrée ouest de sa propriété, ce terrain se trouve en dehors de la zone constructible, le prix proposé sera de 1,50€ du mètre carré.

Au retour des offres de prix, une réunion d'informations sera organisée pour les riverains pour le bon déroulement du chantier.

De plus, à la demande des Consorts Lecordier et de M. Pinson, le surplomb de la ligne EDF 20 000 volts sera abordé et fera peut-être l'objet d'un avenant pour effacement du réseau moyenne tension.

Concernant ENEDIS, dans le cadre du PUP, le Conseil municipal prend acte de la pré-étude correspondant au coût établi le 26 janvier 2016 d'un montant de 24 054.48€ HT et au délai de raccordement de notre projet au réseau de distribution publique d'électricité de 22 semaines.

2 - Travaux :

- compte-rendu travaux de voirie 2017

Le coût des travaux 16 862.16€ TTC pour le chemin de Maudon, la Grande Mazurie, les Martellières et les Pigannières. Les travaux des trottoirs de Maudon sont en cours.

- résultats de l'appel d'offres de la voie douce Ponts-St jean de la Haize

Deux appels d'offres ont été lancés cet été au 31 juillet et au 28 août. Lors de la première consultation une seule réponse avait été apportée, infructueuse.

L'estimation du Conseil départemental était de 55 281€ TTC.

LOISEL offre du 31 juillet 2017		
PONTS	ST-JEAN	Ponts-St jean
43 574,94 €	28 405,26 €	71 980,20 €

Lors du second appel d'offres, 5 entreprises ont répondu, infructueuses.

Entreprises	Appel d'offres du 28/08/2017				
	PONTS	PONTS	ST-Jean	ST-JEAN	Ponts-St jean
	HT	TTC	HT	TTC	HT
GUESNET Aménagement TP	37 433,45 €	44 920,14 €	26 222,80 €	31 467,36 €	63 656,25 €
HALLAIS Yannick	39 474,56 €	47 369,47 €	27 778,91 €	33 334,69 €	67 253,47 €
SAS routière PEREZ	43 998,00 €	52 797,60 €	29 559,50 €	35 471,40 €	73 557,50 €
LTP LOISEL	36 312,45 €	43 574,94 €	23 671,05 €	28 405,26 €	59 983,50 €
PIGEON TP	38 752,84 €	46 503,41 €	27 264,49 €	32 717,39 €	66 017,33 €

Le Conseil départemental a sous-estimé les prix des entreprises et doit nous renvoyer un dossier pour mi-octobre afin de revoir sa copie, notamment au niveau des matériaux utilisés pour cette voie piétonne.

-Mairie : Dossier de permis de construire

Monsieur Couenne a lancé une consultation auprès de trois architectes pour la gestion du permis de construire et le suivi des travaux de la mairie.

3- Travaux départementaux :

L'aménagement routier définitif au niveau de l'échangeur du clos saint-andré sera terminé avant la fin de l'année et comme vous pouvez le remarquer les ronds-points sont symétriques par rapport à la future 2x2 voies, les rayons de giration sont différents. En effet, le rond-point côté Ponts est destiné à faciliter la circulation des poids lourds en direction de l'extension de la zone industrielle de Maudon.

Les terrassements sur la partie pontoise sont avancés et devraient être au niveau de la couche de forme d'ici la fin de l'année.

La construction du viaduc est programmée dès le début de l'année 2018 et sa réalisation est prévue en 18 mois.

4- avancement du dossier "inondations de la Guérinette"

Les ouvrages suivants seront réalisés :

- Ouvrage d'art sur la RD 31 au niveau du débouché de la Guérinette (à la charge du Département)
- Ouvrage d'art au niveau de la bretelle menant vers la mairie de Ponts (le Département se substituera aux services de l'Etat)
- Ouvrage d'art de la Fosse Cordon seront pris en charge en totalité par le Département et la communauté d'agglo, coût estimé à 80 000€ HT.
- Ouvrage d'art du Moulin de Cavigny seront pris en charge en totalité par le Département et la communauté d'agglo, coût estimé à 80 000€ HT.

La réalisation de ces travaux est prévue sur les deux à venir, 2018-2019.

5-Sécurité- traversée du Centre bourg :

Monsieur le Maire a évoqué, au niveau de la traverse de l'agglomération RD 7, le doublement du passage des véhicules. Aussi, une étude de sécurité routière sera réalisée par les services techniques du Département (zone 70, signalétique directionnelle...). Aujourd'hui, il y a environ 5000 véhicules par jour et le nombre risque d'augmenter.

6- Participation aux frais de fonctionnement des écoles année 2016-2017

- Marcey-les-grèves :

Pour l'année scolaire 2016-2017, 3 enfants de Ponts ont fréquenté l'école publique de Marcey, le montant des frais de scolarité est de 570.85€ par élève.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la participation de 570.85€ par élève, pour l'année 2016-2017, soit la somme de 1712.55€.

- St-senier-sous-Avranches :

Pour l'année scolaire 2016-2017, 2 enfants de Ponts ont fréquenté l'école publique de St Senier, le montant des frais de scolarité est de 505€ par élève.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la participation de 505€ par élève, pour l'année 2016-2017, soit la somme de 1010€.

- Plomb/Tirepied :

Pour l'année scolaire 2016-2017, 8 enfants de Ponts ont fréquenté l'école publique de Plomb/Tirepied, le montant des frais de scolarité est de 722.16€ par élève.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la participation de 722.16€ par élève, pour l'année 2016-2017, soit la somme de 5777.28€.

7- Ponts : commune enregistreuse des dossiers de Manche Habitat

Afin de devenir commune enregistreuse des dossiers Manche Habitat, la commune doit délibérer pour donner ou non son accord.

Une formation est prévue par Manche Habitat pour l'utilisation du logiciel.

Délibération

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, que la commune de Ponts soit commune enregistreuse des dossiers de logement de Manche Habitat.

9- Affaires diverses

-Repas des cheveux blancs le dimanche 8 octobre 2017

Prochain Conseil municipal le 12 octobre 2017